



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2024, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5

Absence motivée :

Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Sont également présents :

Madame CHRISTINE RIVARD, Directrice générale, greffière
trésorière

Formant quorum sous la présidence du maire, Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2024-04-241 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 14 mars 2024
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2 Autorisation de paiement de facture BF 16745 Centre du Camion Côte-Nord
 - 5.3 Modification résolution 2023-12-181
 - 5.4 Ministère des Transports / Autorisation de signature de l'avenant no 2
 - 5.5 Contribution bourses du Centre d'études collégiales de Forestville
 - 5.6 Participation Souper bénéfice Rivière à Saumon Les Escoumins
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
 - 6.1 Paiement facture DCcom Automation Inc. Facture 601
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
 - 8.1 Contrat Balayage et nettoyage de rues /Ministère des transports
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
 - 9.1 Paiement facture Atkinsréalis 1701034
 - 9.2 Avis de motion/ Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
- 10.0 Loisirs - Tourisme
 - 10.1 Résolution Entente Box-Up / Unité régionale sport loisirs Côte-Nord
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
 - 14.1 Demande d'appui Domaine du Lac des Cèdres /
Projet aménagement de la plage
 - 14.2 Demande d'appui Domaine du Lac des Cèdres /
Projet construction de chalets
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose six (6) documents au Conseil municipal

A- Centre intégré de santé et service sociaux (demande de local gratuit)

B- Programme d'aide à la voirie locale (présentation dossier 2024-2025)

- C- Programme TECQ 2019-2024 (versement d'aide financière 1 039 777\$)
- D-Ministère des affaires municipales et de l'habitation (subvention de 7 220\$)
- E-Domaine du Lac des Cèdres inc. (demande d'appui-constructions de chalets)
- F-Domaine du Lac des Cèdres (demande d'appui-accès personnes à mobilité réduite)

2024-04-243 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MARS 2024**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mars 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-04-244 **RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de mars 2024 totalisant 78 855.94\$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 177 174.83\$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 78 855.94\$ pour le mois de mars 2024, et les comptes fournisseurs totalisant 177 174.83\$.

QUE la directrice générale est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2024-04-245	AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE BF16745 CENTRE DU CAMION CÔTE-NORD ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no. BF16745 Centre du Camion Côte-Nord pour un montant total de 3 051.81 \$. QUE cette facture soit acquittée dans le compte fond de roulement afin de combler le manque à gagner dans le poste d'entretien et réparation de camion. QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à faire le paiement pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.
2024-04-246	MODIFICATION RÉOLUTION 2023-12-181 ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 2023-12-181 ; ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal bénéficient également de l'augmentation de 3% pour l'année 2024; IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QU'une note soit inscrite au procès-verbal afin d'y inclure cette résolution.
2024-04-247	MINISTÈRE DES TRANSPORTS/AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT NO 2 ATTENDU QUE l'entente originale numéro 201167 est intervenue le 19 décembre 2017 entre la Ministère et la Municipalité; ATTENDU QU'un nouveau dépassement de coût découle du règlement de différends avec l'entrepreneur et d'un ajustement des honoraires professionnels pour la finalisation de l'entente; EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes conviennent des modifications suivantes à l'avenant no 1 de l'entente originale, signé le 16 décembre 2020; A) L'article 3.2 est modifié pour être reformulé comme suit; 3.2 La Municipalité s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour terminer le projet avant le 30 juin 2024. À défaut de respecter cet échéancier, la Municipalité s'engage à en aviser le Ministre dans les meilleurs délais et à convenir d'un nouvel échéancier. B) L'article 5.1 est modifié pour être reformul comme suit: 5.1 Coûts estimés de la réalisation du Projet

Les coûts estimés de la réalisation du Projet sont de 27 732 822\$, excluant les taxes applicables.

C) L'article 5.2 est modifié pour être reformulé comme suit:

5.2 Engagement financier du Ministre

L'engagement financier du Ministre dans le projet est de 15 430 353\$, excluant les taxes applicables, et ne pourra excéder ce montant sans une autorisation préalable des représentants autorisés du Ministre.

Les autres articles où paragraphes de l'entente originale demeurent inchangés.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-04-248 CONTRIBUTION BOURSES / CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE FORESTVILLE

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'études collégiales de Forestville sollicite la participation financière de la Municipalité de Longue-Rive afin de souligner les efforts des étudiants et étudiantes en leur offrant des bourses ;

EN CONSÉQUENCE ,

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise un don de 250 \$ au Centre d'études collégiales de Forestville et que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aide financières pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2024-04-249 PARTICIPATION SOUPER BÉNÉFICE /CORPORATION DE LA GESTION DE LA RIVIÈRE À SAUMON

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal desire participer au souper bénéfice de la Corporation de la gestion de la rivière à Saumon pour deux (2) personnes au coût de 110\$ Chacun.

2024-04-250 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE 601 DCCOM AUTOMATION INC.

CONSIDÉRANT la facture 601 de la firme DCcom Automation Inc.au montant de 7 703.33 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de cette facture par le contremaître des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no. 601 de la firme DCcom Automation Inc. pour un montant total de 7 703.33 \$.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à faire le paiement pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

2024-04-251 CONTRAT BALAYAGE ET NETTOYAGE DE RUES / MINISTÈRE TRANSPORTS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer le contrat 2024 de balayage et de nettoyage de la chaussée à l'intérieur de la municipalité sur une distance de 10.83 km de voies au prix total de 11 586.52\$ plus les taxes applicables s'il y a lieu avec le ministère des Transports selon les modalités prévues au contrat dossier 6709-24-PZ01.

2024-04-252 AUTORISATION PAIEMENT FACTURE # 1701034 ATKINSRÉALIS CANADA INC.

CONSIDÉRANT la facture 1701034 de la firme AtkinsRéalys au montant de 1 251.79 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de cette facture par le coordonnateur des projets spéciaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no.1701034 de la firme AtkinsRéalys pour un montant total de 1 251.79 \$.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à faire le paiement pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

****AVIS MOTION /RÈGLEMENT NO 24-03 AYANT POUR OBJET DE RÉGIR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER**

**LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE, AGROGEANT
TOUT RÈGLEMENT ANTÉRIEUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT NO 24-03 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU
POTABLE AGROGEANT TOUT RÈGLEMENT ANTÉRIEUR**

CONFORMÉMENT à l'article 445 et 448 du Code municipal, je soussigné, Daniel Bouchard, conseiller, donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement numéro 24-03 ayant pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource ;

CONFORMÉMENT à l'article 448 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours juridiques précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 445 de la Loi, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public à l'entrée de la salle du conseil de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté et seront également disponibles à l'Hôtel de ville.

Daniel Bouchard, Conseiller

**2024-04-253 RÉSOLUTION ENTENTE BOX-UP / UNITÉ RÉGIONALE SPORT
LOIRSIR CÔTE-NORD**

ATTENDU QUE nous avons la possibilité de faire la location de biens en loisirs par l'installation d'un Box Up sur nos installations au parc récréatif ;

ATTENDU QUE nous sommes responsables de l'installation d'une dalle béton afin d'y installer le Box Up, qui sert de rangement des équipements de loisirs ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable de l'entretien et de son déneigement ;

ATTENDU QUE nous devons inclure ces équipements à notre police d'assurance pour la couverture en cas de vandalisme ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal accepte de defrayer les coûts ci-haut mentionnés jusqu'à concurrence des montants prévus au budget.

QUE le conseil entérine la signature de l'entente par madame Caroline Hovington responsable en Loisirs soit pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

**2024-04-254 DEMANDE D'APPUI DOMAINE DU LAC DES CÈDRES / PROJET
AMÉNAGEMENT ACCÈS À LA PLAGE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal appui le Domaine du Lac des cèdres dans le cadre de leur projet pour l'aménagement d'un accès à la plage à toutes les personnes sans exception.

**2024-04-255 DEMANDE D'APPUI DOMAINE DU LAC DES CÈDRES / PROJET
CONSTRUCTION DE CHALETS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal appui le Domaine du Lac des cèdres dans le cadre de leur projet de contruction de Chalets.

2024-04-256 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19H 21, M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19H 48.

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-04-257 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la séance ordinaire soit levée à 19h48.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire

Christine Rivard, directrice générale et greffière-trésorière